

# **Cahier des charges pour les candidatures au dispositif TRemplin pour des EmbaucheS Sociales, Engagées et Responsables (TRESSER) reposant sur une aide financière à l'emploi durable**

## **Objet de l'appel à candidatures**

Dans le cadre du Fonds de Revitalisation Air France et sa déclinaison régionale en Guyane, la Direction Entreprises, Travail, Consommation et Concurrence (DETCC) de la Direction Générale de la Cohésion et des Populations de Guyane (DGCOPOP) et la SODESI souhaitent participer à la dynamisation du tissu économique et la réponse aux enjeux de l'emploi du territoire par l'intermédiaire d'une aide financière. Cette aide financière vise à faciliter la création d'emploi local et durable dans les TPE-PME du territoire à horizon 2026, selon les conditions et dispositions fixés dans le présent cahier des charges. La CRESS de Guyane est l'opérateur technique de ce nouvel outil dans le cadre du programme TRESSER.

## **Préambule**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 301 299 personnes résident en Guyane. Seul territoire ultramarin français continental, situé entre le Surinam et le Brésil, elle est sujette à une croissance démographique forte attendue (2,19%, vs +0,3% France totale), que la croissance économique peine à suivre.

Économiquement caractérisé par 3 grands bassins de vie et d'emploi que sont l'Île de Cayenne, Kourou et l'Ouest Guyanais (Saint-Laurent et Mana), le territoire guyanais est marqué par de nombreux défis liés à sa démographie, son équipement et son développement économique :

- 55% de la population a moins de 25 ans ;
- Un doublement de la population attendu d'ici 2050 ;
- Un taux de chômage annuel en 2022 s'élevant à 13,1%, les jeunes de moins de 30 ans étant les plus touchés (28% de chômage) ;
- 88% des établissements guyanaises sont des micro-entreprises (dont seuls 17% emploient) ;

Ces quelques données viennent appuyer des défis sociétaux existants et déjà prégnants sur le territoire : lutte contre le taux de pauvreté, intégration sur le marché professionnel des personnes les plus éloignées de l'emploi, vieillissement de la population en parallèle d'un solde naturel fortement positif, lutte contre les fractures et enclavements multiples (numériques, géographiques, sociaux, etc.) et surtout enjeux climatiques et environnementaux. Ces défis sont adressés par divers acteurs (publics, privés, associatifs, ...) au travers de diverses initiatives : aides financières, appels à projets, dispositifs d'accompagnement, ...

C'est dans ce contexte qu'émergent des enjeux prioritaires parmi lesquels la transition écologique (économie circulaire, circuits courts, recyclage, réemploi, réduction et valorisation des déchets, ...), développement de la responsabilité sociale et sociétale, développement économique durable, cohésion sociale...

## **TRESSER, un programme pour soutenir des emplois durables, responsables et engagés**

### ***Présentation du programme et ses objectifs***

Afin de contribuer à la réponse collective faite aux défis de développement économique et de l'emploi, et avec le partenariat d'Air France dans le cadre du Fonds de revitalisation, il a été élaboré un programme d'accompagnement d'entreprises créatrices d'emplois durables porté par la CRESS de Guyane « TRESSER – Tremplin pour des EmbaucheS Sociales, Engagées et Responsables », à destination des TPE-PME guyanaises, notamment opérant dans la filière de la transition écologique et/ou de l'ESS et/ou du secteur adapté. TRESSER vise à contribuer à la réponse aux besoins et enjeux du territoire, en termes de développement économique des entreprises et de facilitation de l'accès à l'emploi, notamment des publics qui en sont éloignés.

TRESSER ambitionne de soutenir la création de 20 emplois durables de publics fragilisés (à hauteur de 2 545,85 euros par emploi créé) à horizon 2026, dans 10 à 20 entreprises guyanaises.

### **Modalités d'intervention du programme TRESSER**

Le projet TRESSER est mis en œuvre via un appel à projets (AAP) permanent, impliquant une ou des créations d'emploi durable (CDI ou CDD>6 mois) dans les entreprises lauréates dans les 6 mois après notification de leur sélection.

Les entreprises lauréates bénéficient par ailleurs d'un suivi de proximité de leur création d'emploi. Ainsi, l'aide financière se complète d'un suivi individuel et collectif (semestriel) dans la mise en œuvre de son projet (échange semestriel de bonnes pratiques, mise en réseau des structures lauréates, orientation vers les acteurs d'accompagnement comme le DLA, OpCO, APEC, ...).

2 emplois créés maximum par entreprise seront soutenus dans le cadre du programme TRESSER.

#### Dépenses éligibles

L'aide octroyée dans le cadre de l'AAP permet de financer les dépenses suivantes associées à la création d'emploi (dans la limite de 2 545,85 euros par emploi créé) :

- **Prestations conseil** (accompagnement RH, outillage, ergonomes, rédactions de contrat de travail ...)
- **Investissement et achats liés à l'adaptation du poste** (mobilier et équipement ergonomiques, ...)
- **Achat de matériels et équipements associés à la création d'emploi** (ordinateur, téléphone, logiciel et application métier, vélo, ...)
- **Dépenses de personnel** (frais kilométriques, titres-restaurants comme argument d'attractivité/rétention des candidats, prise en charge > 50% mutuelle, éventuellement salaires ...)

### **Appel à candidatures des TPE-PME**

#### **Critères d'éligibilité de la structure candidate**

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être une **entreprise de droit privé, de moins de 50 salariés**, domiciliée sur le territoire guyanais. Au regard des déséquilibres et dynamiques sur le territoire, une attention particulière sera portée aux projets de création dans l'Ouest et dans l'Est Guyanais
- Être une **entreprise de l'ESS** (association, coopérative, mutuelle, fondation, SCESS) **et/ou développant une activité dans la transition écologique locale et/ou du secteur adapté et/ou d'un secteur en tension** sur le territoire
- Avoir un **projet de création d'emploi dans le cadre d'un contrat durable** (CDD > 6 mois ou CDI) **pour un temps supérieur ou égal à 28h/semaine ou 120 heures par mois**. Les projets de création d'emploi éligibles sont ceux dont le public visé est :
  - Jeune (-29 ans) issu d'un parcours dans une SIAE ou un GEIQ
  - Jeune (-29 ans) résidant en QPV
  - Travailleur en situation de handicap

L'aide vise à soutenir la création d'emploi, c'est-à-dire des embauches datant au maximum de 3 mois et/ou prévues dans les 3 mois suivants.

Au cas par cas, le comité d'engagement pourrait arbitrer sur l'éventuelle extension du critère de « création d'emploi » à la pérennisation des emplois pour les personnes des publics concernés et répondant par ailleurs au cahier des charges. De même, pour l'ouverture du cahier des charges aux contrats de professionnalisation (CDD et CDI) comme levier de développement de compétences et de l'activité pour les structures les plus jeunes.

### **Constitution du dossier de candidature à l'aide financière**

Le dossier de candidature est entièrement dématérialisé et est accessible sur le site Mes démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/procedures/86169>

Si ce n'est pas déjà fait, il conviendra de créer en amont un compte usager sur la plateforme Mes Démarches Simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/signup>

#### Pièces constitutives du dossier :

- Fiche de présentation de la structure
- Statuts de la structure
- Avis de situation de la structure ou K-bis
- CV du/de la représentant.e légal.e ou dirigeant.e
- Pièce d'identité du/de la représentant.e légal.e ou dirigeant.e
- Derniers comptes annuels certifiés
- Attestation de régularité fiscale
- Fiche de poste de l'emploi à créer
- Projet de contrat de travail
- Court argumentaire sur la valeur ajoutée de l'emploi à venir dans la structure
- Indication des dépenses financées par l'aide

Pour valider le versement de l'aide financière, la structure candidate devra présenter les pièces justificatives relatives à l'embauche durable (période d'essai validée) convenues dans la notification :

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Attestation de fin de période d'essai du ou de la salarié.e embauché.e (mentionnant nom, prénom, coordonnées, intitulé de poste et nature du contrat de travail).

### **Critères d'appréciation des candidatures**

Les critères suivants seront les suivants :

Structure candidate /10	Régularité administrative, financière et sociale de la structure
	Implantation sur le territoire et activité de la structure
	Capacité de la structure à accueillir un emploi durable
Cohérence du projet d'emploi /15	Qualité et crédibilité du projet de création d'emploi durable
	Cohérence du projet d'emploi avec le profil et le public visé
	Clarté et cohérence de la valeur ajoutée de l'emploi à créer pour la structure et/ou son territoire d'activité
Mobilisation de l'aide financière /5	Clarté, cohérence & équilibre du financement de la création d'emploi
	Caractère de levier de l'aide financière pour le projet d'emploi durable

### **Modalités et procédure de sélection**

Les dossiers sont reçus et instruits au fil de l'eau. La CRESS de Guyane s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des dossiers soumis.

Un comité d'engagement, composée de plusieurs acteurs dont la DETCC et la SODESI évalue les demandes d'aides financières et statue sur l'engagement de l'aide allouée à l'entreprise.

Les entreprises candidates peuvent être sollicitées pour un échange approfondi avec le comité d'engagement.

Une notification d'attribution ou de non-attribution de l'aide aux entreprises sera transmise aux structures candidates.

Par la suite, sous réserve de présentation et de validation des pièces justificatives, l'aide sera versée en une fois à la structure lauréate.

La structure candidate s'engage par ailleurs au suivi de proximité et notamment à participer à un bilan avec le comité d'engagement.

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'à épuisement des crédits alloués et au plus tard le 30 mars 2026.**

---

**Contacts :**

- CRESS de Guyane (animateur du dispositif TRESSER et guichet des candidatures) : [developpement@cress-guyane.org](mailto:developpement@cress-guyane.org)
- Carinne THOMAS, Chargée de mission : [carinne.thomas@guyane.gouv.fr](mailto:carinne.thomas@guyane.gouv.fr)
- Karl CALVEYRAC, Chef du Département Compétitivité, Développement des Entreprises, Mutations Économique et Attractivité du Territoire, Adjoint P3E : [karl.calveyrac@guyane.gouv.fr](mailto:karl.calveyrac@guyane.gouv.fr)